

RW/DIVERS/940701B
MINISTERE
DES
AFFAIRES ETRANGERES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Paris, le 1er juillet 1994

DIRECTION DES AFFAIRES
AFRICAINES ET MALGACHES

L'Ambassadeur de France
au RWANDA

N° 1778 /DAM

**9.E.3. Note du 1^{er} juillet 1994, Eléments pour
une solution politique au Rwanda**

Déclassifié

A/S : Eléments pour une solution politique au Rwanda.

Un cessez-le-feu suivi d'une solution politique rapide sont indispensables au Rwanda. A défaut, la situation humanitaire continuera de se détériorer et les risques de confrontation entre les éléments participant à l'opération Turquoise et le FPR se multiplieront.

1 - Les accords d'Arusha restent la base d'une solution

Certes, bien des aspects peuvent apparaître aujourd'hui dépassés. Mais le FPR, comme le gouvernement intérimaire, affirment vouloir les respecter (le FPR laissant entendre que certaines dispositions, non précisées, devront être révisées). La priorité après le cessez-le-feu devrait être, non de rediscuter des accords longuement négociés, mais de mettre en place sans délai des institutions.

L'accord de Tunis, qui prévoit notamment le désarmement des milices, le contrôle des radios et le châtiement des responsables de massacres, pourrait y être ajouté.

2 - Le gouvernement intérimaire ne doit pas être forcément l'interlocuteur du FPR

Ce gouvernement continue de s'exprimer aux Nations-Unies comme à l'OUA au nom du Rwanda. Mais le FPR a refusé dès l'origine d'avoir le moindre contact avec lui. Le rapport de forces sur le terrain, comme les exactions commises ou tolérées par ce gouvernement, lui ont fait perdre une bonne part de sa légitimité.

3 - Les institutions doivent avoir une assise politique aussi large que possible.

Si le FPR persiste à nier toute légitimité au gouvernement intérimaire, une négociation peut s'engager avec les principaux partis politiques.

Le FPR risque d'être tenté de confisquer le pouvoir à son profit, en éliminant totalement ses adversaires et en s'associant à quelques Hutus modérés issus de l'opposition, mais dont la représentativité est sujette à caution.

Une telle situation conduirait à une reprise de la guerre, immédiate ou à terme, les autres tendances politiques rwandaises se servant du Zaïre et des campagnes burundaises comme base arrière.

Concrètement, deux questions vont se poser :

- la place du MRND (parti présidentiel). Celui-ci doit être capable de présenter des dirigeants qui n'aient pas de responsabilité directe dans les massacres. Encore faut-il que le FPR n'essaie pas de discréditer tout cadre de ce parti,
- la représentativité au sein des partis d'opposition. Deux de ces partis (MDR et PL) et peut-être les quatre (avec le PSD et le petit PDC) sont divisés en tendances, dont l'une est plutôt favorable au FPR et l'autre hostile. Après l'assassinat de plusieurs dirigeants au lendemain de l'attentat du 6 avril, les organes directeurs ont été reconstitués dans un sens défavorable au Front Patriotique. Celui-ci souhaitera au contraire s'appuyer sur les rescapés plus proches de lui. La dislocation du Rwanda ne permet pas de trancher en ayant recours aux procédures prévues par les partis (élections).

4 - Les coupables des massacres doivent être poursuivis et châtiés

Ce principe est admis et a été rappelé lors de la session extraordinaire de la Commission des Droits de l'Homme à Genève. Trois problèmes se posent :

- la recherche des coupables. Le FPR a sa liste. Un rapporteur spécial a été nommé à Genève. Il a peu de moyens d'investigation, mais indique avoir déjà des listes de noms, en cours de vérification,
- la présomption d'innocence ou de culpabilité. Doit-on laisser n'importe qui accéder à toutes les fonctions (y compris ministérielles ou parlementaires) et les démettre ultérieurement si leur culpabilité est démontrée ou doit-on, comme le souhaite le FPR, éliminer les responsables avant d'installer les institutions ?
- le châtiement : tribunal international ou tribunaux nationaux ?

5 - Le rôle de la communauté internationale reste indispensable

- Compte tenu de l'exode des populations devant l'avancée du FPR et de l'exigüité du territoire, la question de l'établissement de zones de sécurité humanitaires aux frontières du Rwanda va se poser très rapidement. De telles zones, déjà envisagées par les Etats-Unis et le Secrétaire Général des Nations-Unies, permettraient de limiter le flux dans les pays voisins et de dissuader le FPR d'aller trop loin.
.../...

Deux problèmes se poseraient : la place des FAR (admisses dans ces zones ou combattant devant elles sans pouvoir reculer), les risques d'infiltration.

- Il est difficile à notre pays de prendre publiquement une initiative, qui nous ferait soupçonner de vouloir geler la situation sur le terrain sous couvert d'intervention humanitaire. Nous devrions travailler en priorité avec les Etats-Unis et le Secrétaire Général des Nations-unies (ainsi que son nouveau représentant spécial) et aussi (mais dans une deuxième étape) avec la Belgique, la Tanzanie (où se trouve actuellement le Président du FPR) et le Secrétaire Général de l'OUA./.

Jean-Michel MARLAUD